Certifié exécutoire
Envoyé en préfecture le 23/09/2015
Reçu en préfecture le 23/09/2015
Affiché le
ID : 006-210600383-20150917-2015_09_17_15-DE

DEPARTEMENT
DES
ALPES MARITIMES

REPUBLIQUE FRANCAISE - Loi du 5 avril 1884 (article 56)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°71/2015
OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR PROJET CULTUREL

Conseillers en exercice :	23
Présents :	16
Excusés :	7
Pouvoirs :	7
Votants :	23

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le jeudi dix-sept septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 9 septembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjoints,
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Hélène GARDET, Christian FARALDI, Eric ROMAN, Annie BARBIER, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Théodore PAPPALO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Claudine NAVARRO qui a donné pouvoir à Jean-Marie BELLONE, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Colette ZALMA qui a donné pouvoir à Hélène GARDET, Christine VAUTRIN qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Olivia LEVINGSTON qui a donné pouvoir à Laurence MARGAILLAN, Virginie CHABERT qui a donné pouvoir à Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO qui a donné pouvoir à Aline ZANI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Madame Martine LIPUMA, Adjointe à la Culture, présente un des projets culturels que la Commune souhaiterait mettre en œuvre en 2016.

Elle rappelle qu'en avril 2015 une première édition de ce projet en partenariat avec l'association LES CONCERTS DE POCHE a eu lieu.

Que ce projet a été une réussite qui a fait participer aussi bien les enfants de l'école, que les pensionnaires des maisons de retraite ou ceux du Foyer Riou.

Ont pu également y participer les jeunes élèves de violons du conservatoire de Grasse.

Il a été relayé par la presse et par la télévision avec une émission de France 3 Côte d'Azur.

Le concert final avec Nemanja Radulovic et les Trilles du Diables qui était destiné en priorité aux personnes ayant participé aux ateliers, a eu un succès phénoménal avec de nombreuses répercutions au niveau d'un public qui découvrait souvent pour la première fois un grand concert de musique dite « classique ».

Pour ce projet culturel 2015 les entreprises locales ont suivi la commune et lui ont permis de boucler un budget qui était au départ élevé pour notre commune.

Certifié exécutoire
Envoyé en préfecture le 23/09/2015
Reçu en préfecture le 23/09/2015
Affiché le
ID : 006-210600383-20150917-2015_09_17_15-DE

Vu le succès de ce projet en 2015, la commune a décidé de le perdurer en 2016, toujours en partenariat avec les Concerts de Poches, et toujours avec le même objectif : faire venir à la musique classique un nouveau public, faire découvrir aux enfants et aux personnes âgées des concerts auxquels ils n'auraient peut-être pas la possibilité d'assister, des concerts qui ne se jouent que dans des grandes salles, loin de chez eux, et surtout à des tarifs trop élevés pour eux.

En 2015 la commune avait demandé l'aide du Conseil départemental pour ce projet mais la décision ayant eu lieu tardivement dans l'année, le dossier était hors délai et nous n'avons pas pu obtenir cette aide.

Nous renouvellerons pour 2016 cette demande de subvention au Conseil Départemental (à faire avant le 31 octobre 2015).

Le choix des artistes qui viendront pour ce projet 2016 n'est pas encore définitif mais il s'agira d'artistes de renommées internationales et ce sera une chance pour notre commune de les accueillir.

Le plan de financement proposé pour 2016 est le suivant :

Plan de financement du projet

Concert :	8 000,00 Euros
Hôtel artistes (4 personnes) :	340,00 Euros
Repas artistes, technique + intervenants aux ateliers Déjeuner (12 personnes) :	800,00 Euros
Logement des intervenants :	800,00 Euros
Repas des intervenants :	400,00 Euros
Verre de l'amitié à l'issue du concert :	400,00 Euros
TOTAL :	**10 740,00** Euros

Subvention du Conseil Départemental sollicitée (30%) :	3222,00 Euros
Mécénat espéré des entreprises locales :	3000,00 Euros
Reste à ce jour à charge de la Commune	4518,00 Euros
TOTAL :	**10 740,00** Euros

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

SOLLICITE une subvention de 30% auprès du Conseil Départemental afin de mener à terme ce projet.

APPROUVE le plan de financement ci-dessus proposé.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

MAIRIE DE CHATEAUNEUF 06740 (Alpes-Maritimes)